

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 144 Subvention (19.500 euros) à l'association Centre Mandapa (13e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Centre Mandapa ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 19.500 euros, dont 1.500 euros sur proposition de la Mairie du 13e et 13.000 euros au titre du soutien aux cultures étrangères, est attribuée à l'association Centre Mandapa, 6 rue Wurtz 75013 Paris. Simpa : 20683 ; 2015-01854.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 19.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO